TITRE II : DIAGNOSTIC AGRICOLE

A. UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE

Le diagnostic agricole réalisé a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et les enjeux spatiaux de l'économie agricole sur le territoire du Pays des Herbiers.

Il associe :

- une analyse macro-économique et territoriale de l'agriculture afin d'éclairer l'ensemble de ses spécificités et les interfaces qui la relient avec les autres enjeux du territoire.
- une représentation cartographique des composantes des activités du territoire pour apprécier l'organisation territoriale de l'agriculture
- une identification et synthèse des enjeux agricoles en périphérie des zones urbaines pour sensibiliser les élus aux enjeux agricoles et pour éclairer les décisions liées aux projets de développement.

Ce travail a été élaboré à partir de plusieurs données et s'appuie sur la Charte de Gestion Econome de l'Espace de 2013 :

- un questionnaire a été envoyé aux entreprises agricoles connues sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers avec un taux de réponse moyenne de 45%.
- suite au retour du questionnaire, les données ont été complétées avec un groupe agricole par commune composé de plusieurs agriculteurs.
- des données complémentaires issues du Recensement Général de l'Agriculture (RGA), de la Mutualité Sociale et Agricole (MSA) et des déclarations liées à la Politique Agricole Commune (PAC) ont été également valorisées.
- des réunions de travail ont eu lieu dans chaque commune (2 réunions par commune et 3 pour les communes des Herbiers et de Mouchamps) en présence d'élus et du groupe agricole.

Une fois les projets de développement définis et actés, une analyse des incidences économiques des choix d'urbanisation sur l'agriculture et la proposition d'actions pour le maintien du potentiel économique ont été réalisées.

1. UNE RESSOURCE ECONOMIQUE AU CŒUR DU TERRITOIRE

a) Les entreprises agricoles, source d'emplois directs et indirects

En 2019, le territoire du Pays des Herbiers compte **269 entreprises agricoles professionnelles** (5.6% des entreprises agricoles vendéennes) dont le siège d'exploitation se situe sur l'ensemble de son territoire gérées par **416 exploitants agricoles** (5.5 % des chefs d'exploitation vendéens). A ces entreprises agricoles, il faut rajouter celles qui ont des bâtiments agricoles sur le territoire étudié mais dont le siège social se localise à l'extérieur du Pays des Herbiers. Elles sont au nombre de 25.

A cette main d'œuvre non salariée, il convient d'associer **120 emplois salariés** (en nombre d'ETP) soit environ 4% des emplois salariés sur le Département de la Vendée.

Depuis les années 2000, on observe une **diminution de 27% des entreprises agricoles** contre 48% à l'échelle du département et de **22% des exploitants agricoles** contre 38% à l'échelle de la Vendée.

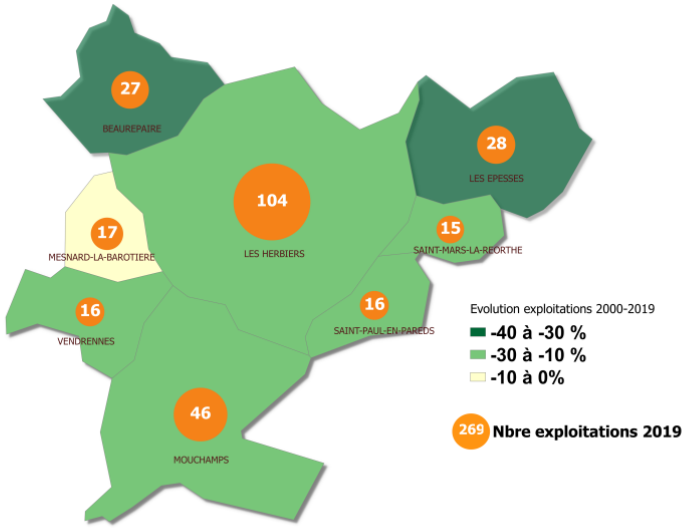

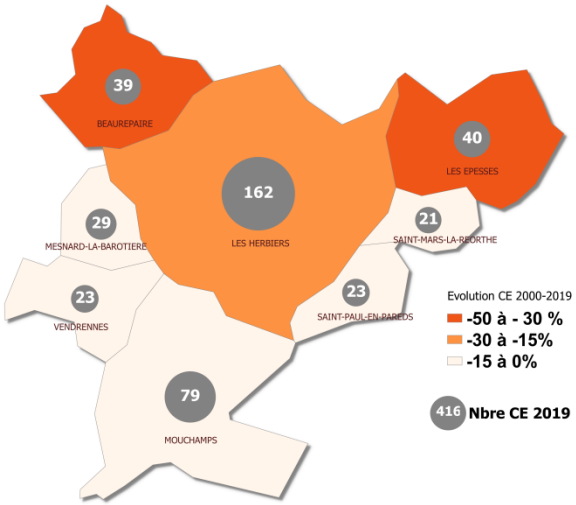

L'évolution est variable suivant les communes du Pays des Herbiers avec une diminution plus importante en nombre d'entreprises agricoles et d'exploitants agricoles pour les communes de Beaurepaire (-34% et -32%) et Les Epesses (-42% et -47%). La commune de Mesnard la Barotière est celle qui perd le moins d'entreprises agricoles (-6%) et qui voit son nombre de chef d'exploitation se maintenir.

L'agriculture est également un maillon indispensable d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois sur et hors du territoire étudié en amont (agro-fourniture, équipement, services) et en aval (agro-alimentaire) avec environ **850 emplois soit 6% des emplois dans l'Industrie Agro-Alimentaire IAA du département**. A titre de repère, on considère en Pays de la Loire qu'un emploi agricole dans les entreprises agricoles induit 2 emplois hors exploitation agricole.

b) Une stabilisation du nombre d'entreprises et d'exploitants agricoles

Le territoire enregistre une baisse continue de son nombre d'entreprises agricoles et d'exploitants agricoles depuis plus de 20 ans. Le phénomène est en effet enclenché depuis très longtemps et s'est accéléré dans les années 1960 avec la mise en place de la politique agricole de modernisation de l'agriculture induisant une professionnalisation sur des unités de productions viables.

Depuis les années 2000, **1 entreprise agricole sur 4 a disparu (-27%)** en passant de 367 à 269 contre une diminution de l'ordre de 48% à l'échelle du département de la Vendée. Sur la même période, **le nombre d'exploitant agricole a diminué de -22%** en passant de 532 à 416 contre 38% à l'échelle du département.

On observe une **diminution continue depuis ces 20 dernières années qui tend à se stabiliser puisque sur les dix dernières années** une baisse de 10 à 15% du nombre d'entreprises agricoles et d'exploitants agricoles est constatée.

La diminution du nombre d'exploitants agricoles est plus faible que celle du nombre d'entreprises agricoles. Ce constat s'explique du fait que le regroupement de deux entreprises agricoles individuelles pour constituer une structure sociétaire telle qu'un GAEC par exemple, le nombre d'exploitants agricoles reste le même, tandis que le nombre d'entreprises agricoles est divisé par deux. Ce qui est confirmé par le nombre moyen d'exploitants agricoles par entreprise agricole qui est de 1.5 en 2019 contre 1.4 en 2000, ce qui montre une **tendance vers l'agrandissement en nombres d'exploitants agricoles des structures agricoles**.

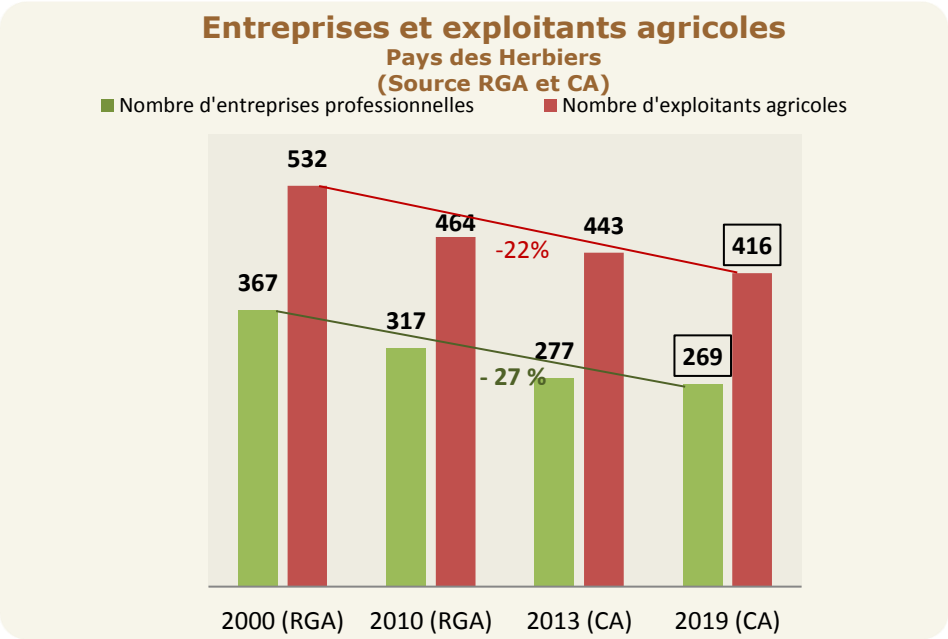

2. UNE CONCENTRATION DES MOYENS DE PRODUCTION

a) Le développement du modèle sociétaire

Au-delà de l'évolution du nombre d'entreprises agricoles, il convient de porter une attention particulière sur les différentes formes juridiques. En 2019, on observe une quasi-inversion de la proportion des exploitations agricoles individuelles au profit des **formes sociétaires qui représentent 68% de l'ensemble des entreprises agricoles contre 32% pour les exploitations agricoles individuelles**. Cette répartition est comparable à celle du département de la Vendée. Les formes sociétaires représentent 23% en GAEC, 31% en EARL et 13% autres sociétés. Elles résistent mieux à l'érosion du nombre de sièges d'exploitation. Néanmoins, il faut rester prudent sur la capacité de résistance des entreprises agricoles en EARL qui peuvent être unipersonnelle.

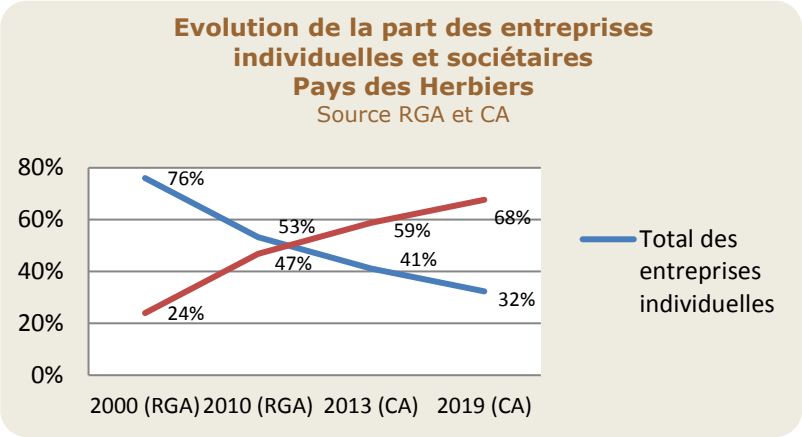

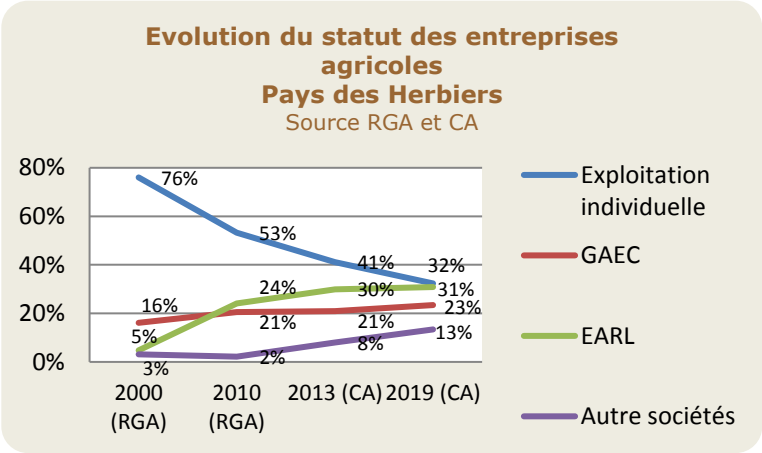

La typologie des entreprises agricoles est variable d'une commune à l'autre et est directement liée au type de production.

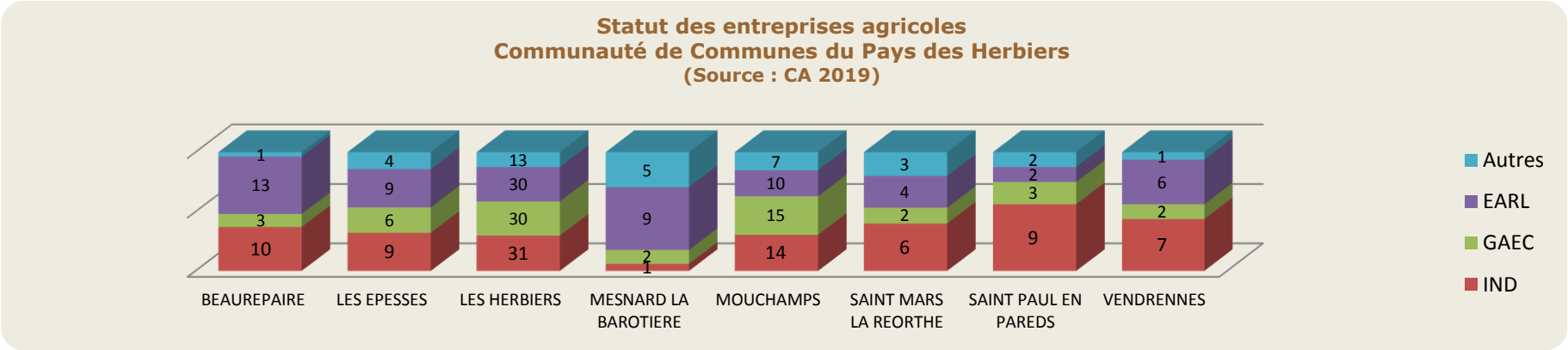

b) Des exploitations avec une tendance à l'augmentation des surfaces exploitées

Les évolutions traduisent une tendance à l'agrandissement semblable à celle rencontrée à l'échelle départementale. Tout système confondu, **la surface moyenne des entreprises agricoles est de l'ordre de 62 ha et de 40 ha si elle est rapportée à l'exploitant agricole**. Cette surface moyenne à l'échelle départementale est de 88 ha et plus d'un tiers des entreprises agricoles exploitent plus de 100 ha. On observe donc une surface moyenne nettement moins importante à l'échelle du Pays des Herbiers que sur le département. Ceci s'explique par la diversité des productions présentes sur le territoire et par les différentes formes juridiques.

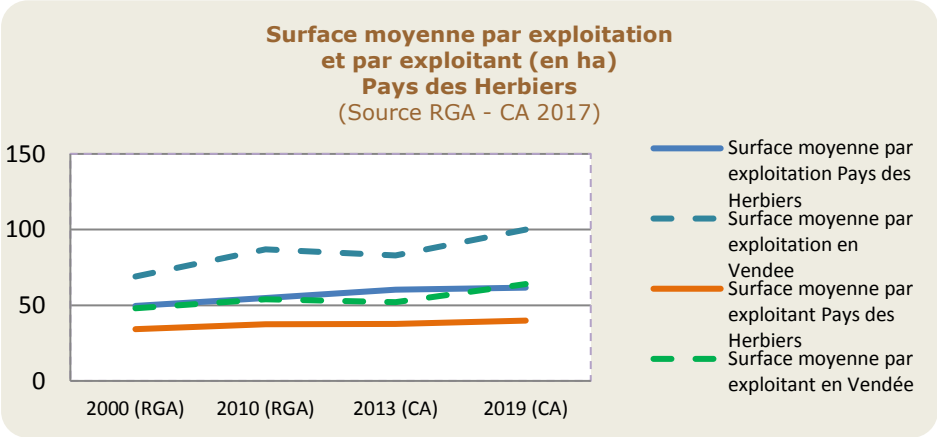

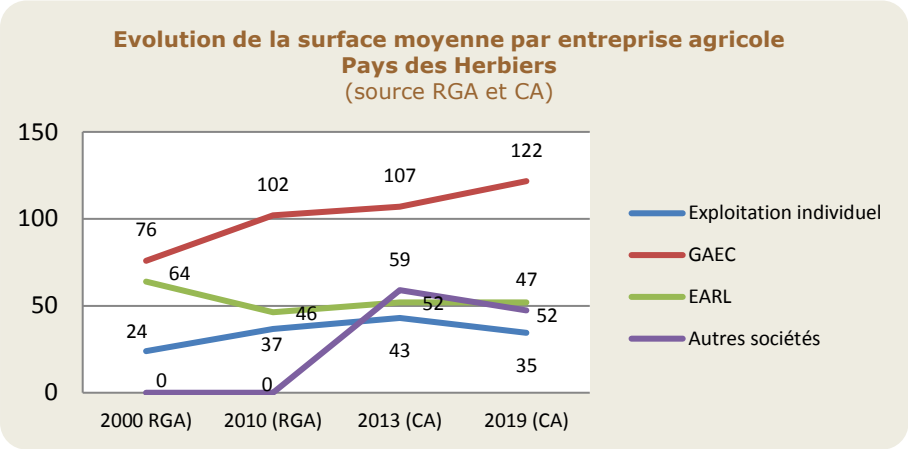

Le graphique ci-contre indique une surface moyenne par entreprise agricole supérieure à 60 ha pour les communes de Beaurepaire, Les Epesses, Les Herbiers et Saint Paul en Pareds en lien avec les orientations de production suivantes poly-culture-polyélevage, bovins mixtes, bovins lait et bovins viande.

Les exploitations de moins de 10 ha sont généralement des entreprises de cultures spécialisées (maraîchage, pépinière…) ou d'élevages spécialisés (volailles, lapins..).

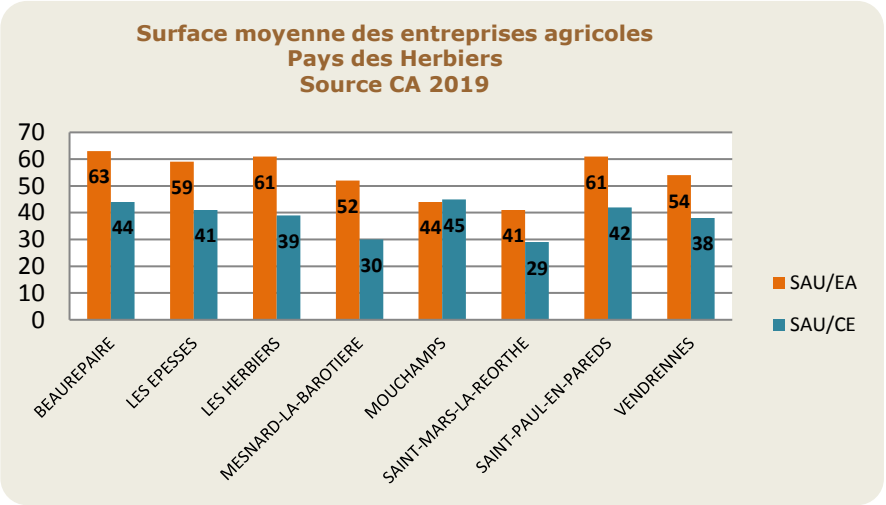

3. DES ENJEUX SENSIBLES DE RENOUVELLEMENT

a) Des mutations à venir, enjeu majeur pour l'économie et l'emploi

L'âge moyen des 416 chefs d'exploitation est de 47 ans, il est proche de celui de la Vendée (48 ans)

En 2019, **les exploitants âgés de plus de 55 ans représentent 35% des chefs d'exploitation et ceux de moins de 35 ans 17%.**

Un fort renouvellement est à prévoir dans les cinq prochaines années puisque **144 exploitants agricoles ont plus de 55 ans et plus dont :**

- **43% pour lesquels la continuité est assurée en raison de la présence d'autres associés**
- **57% pour lesquels la question de transmission se posera à terme puisque il s'agit d'entreprises agricoles dont le plus jeune des associés à au moins 55 ans soit 18% de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire. Ce qui représente 73 chefs d'exploitation.**

Sur ces 73 chefs d'exploitation dont le chef d'exploitation le plus jeune à 55 ans et plus, **30% sont en individuel et 70% sous une forme sociétaire** avec un départ potentiel d'ici 5 ans.

Ces 73 chefs d'exploitations correspondent à 58 entreprises agricoles soit 22% des entreprises du territoire étudié que l'on retrouve pour 40% sur Les Herbiers. Sur ces 58 exploitations agricoles :

- 30% sont en individuels, 41% en EARL, 15% en GAEC et 14% autres sociétés.
- 36% en bovins viande, 4% en bovins lait, 14% en volailles, 26% en polyélevage, 10% en culture, 3% lapins, 2% ovins, 2% porcs et 3% autres (apiculteur et pépinière)

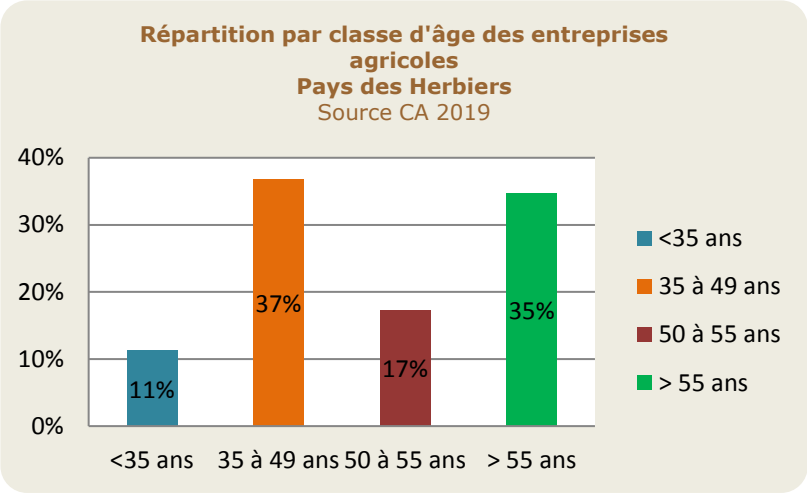

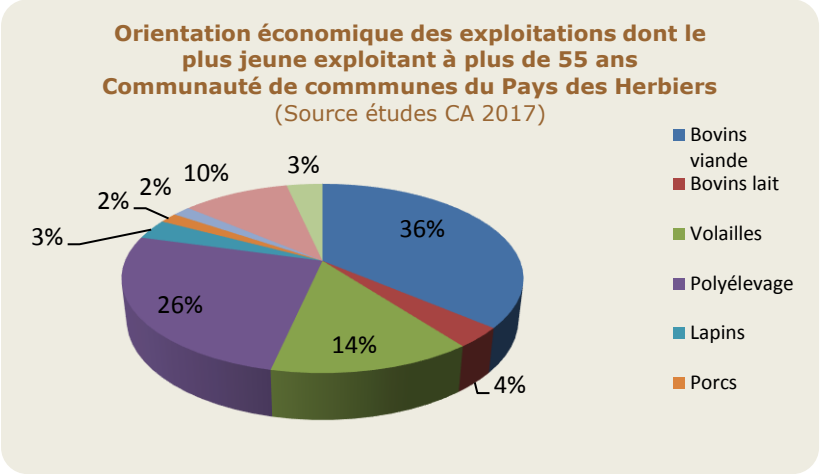

Plus de 2 200 ha soit 18% des surfaces agricoles exploitées du territoire sont appelées muter soit vers l'installation de jeunes soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire.La difficulté de reprendre des capitaux de plus en plus importants, le manque de candidats et la nécessité de conforter des exploitations pour assurer leur pérennité face aux défis de l'autonomie alimentaire, de la pression environnementale et de l'évolution de la PAC sont autant de facteurs expliquant cette situation. Cet enjeu de renouvellement renvoie également à celui de l'aménagement du territoire, car l'élevage, principalement concerné, joue un rôle essentiel pour l'entretien de l'espace, en particulier des coteaux, le maintien des prairies et la préservation des paysages bocagers.

b) Une dynamique d'installation dans le domaine de l'élevage

Le renouvellement des chefs d'exploitation est un enjeu crucial pour l'agricultur
(DJA) sur le territoire du Pays des Herbiers soit 5% des installations aidées sur le

Sur ces 89 installations :

- 12% des installés sont des femmes
- 26% des candidats sont issus du milieu non agricole
- Age moyen des installés 28 ans
- 26% des installations se sont réalisées au sein d'une entreprise individuelle contre 74% en société (21%EARL, 51% GAEC et 2% SCEA)
- 97% des installations en élevage (bovins viande, lait et volailles en priorité) et 3% en productions végétales
- 68% des installations sur les communes de Mouchamps et des Herbiers.

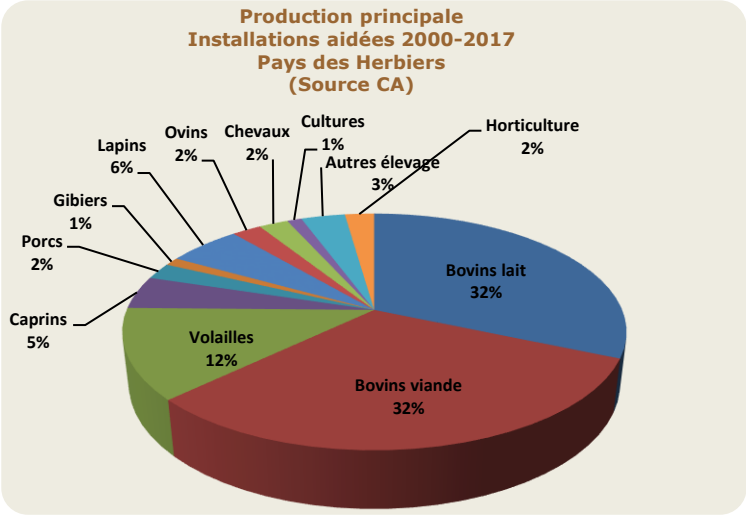

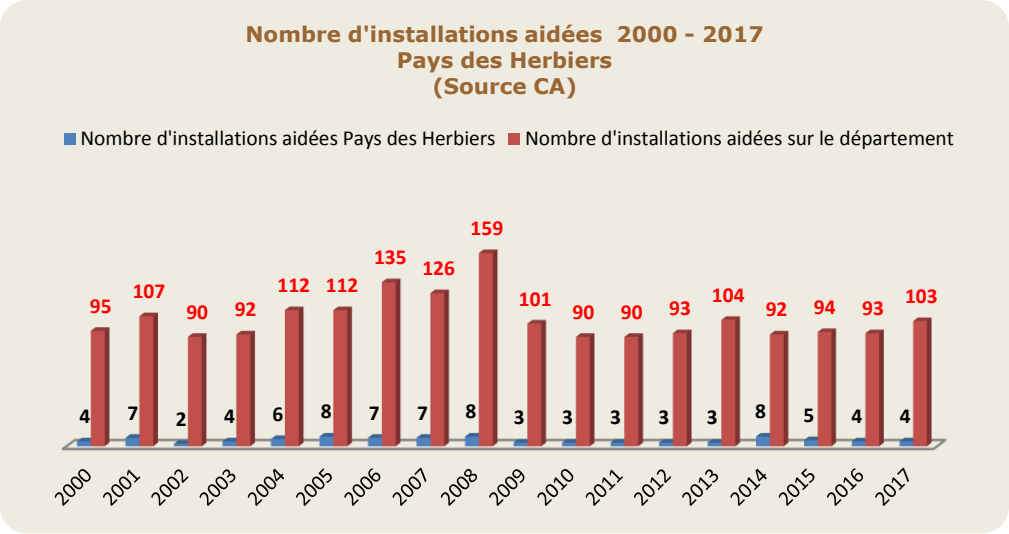

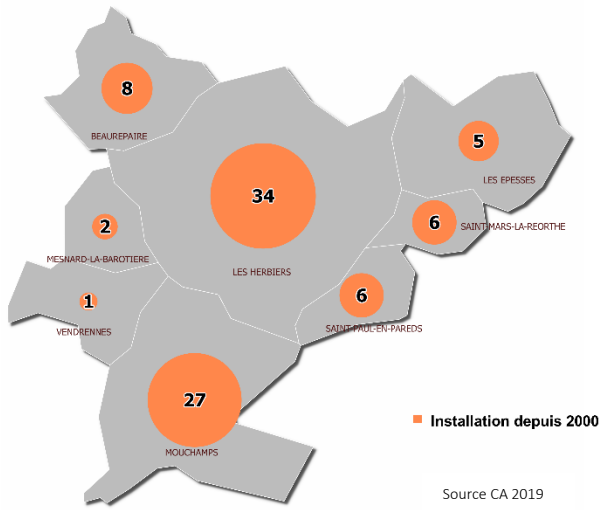

Source CA 2019

4. UNE TERRE D'ELEVAGE

a) Une diversité des productions agricoles

En 2019, le territoire du Pays des Herbiers s'inscrit dans une vaste région d'élevage avec la présence de 350 ateliers de production pour 269 entreprises agricoles

- 91% des ateliers en production animale dont
  - 34% en viande bovine,
  - 28% en volailles,
  - 9 en bovins lait,
  - 6% en lapins
  - …
- 7% en grandes cultures,
- 2% en maraîchage, pépinières, horticulture

Les ¾ des entreprises agricoles sont spécialisées et 1/4 en poly-élevage avec au moins deux productions.

La majorité des entreprises agricoles en élevage produisent des cultures de vente.

Sur le territoire, on observe **selon les communes la part des productions végétales qui tend à augmenter au détriment de l'élevage** qui entraîne une modification des paysages. Ce phénomène est observé principalement sur les communes de Vendrennes, Saint Mars la Reorthe, Les Epesses et Beaurepaire.

Une trentaine d'entreprises agricole ont développé une activité de diversification soit 12% des entreprises du Pays des Herbiers. Cette diversification peut correspondre à une activité de vente directe, touristique ou de méthanisation.

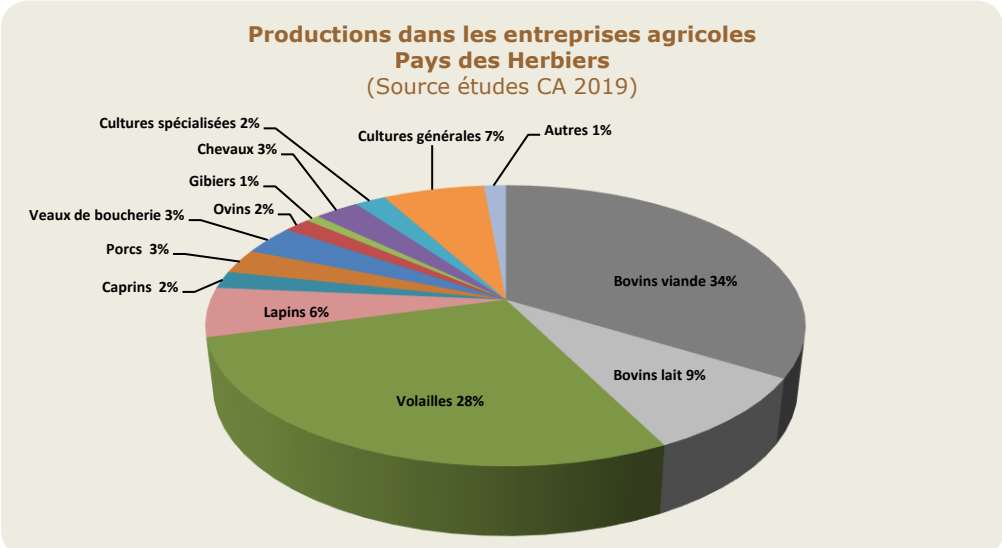

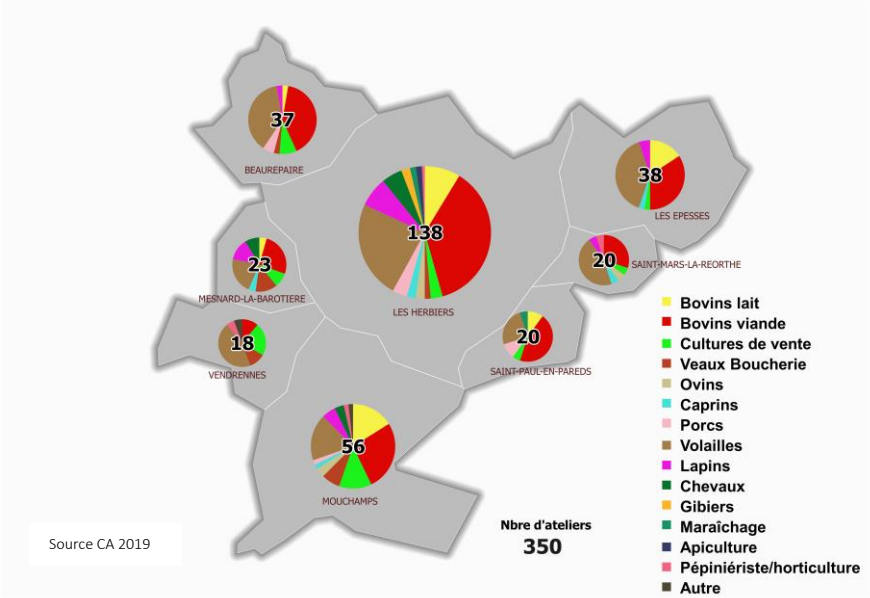

b) Les signes de qualité et l'agriculture biologique

Le territoire du Pays des Herbiers est inclus dans sa globalité dans :

- l'aire géographique de l'AOP « Beurre Charentes-Poitou »
- l'aire de production des IGP « Agneau de Poitou-Charentes », « Bœuf de Vendée », « Bœuf du Maine », « Jambon de Vendée », « Porc de Vendée », « Volailles de Challans, « Volailles de Vendée », « Mogettes de Vendée », « Brioche Vendéenne », Gâche vendéenne » et « Vin du Val de Loire »

Une centaine d'entreprise agricole ont déclaré avoir au moins une production sous signe de qualité hors production biologique : AOC, AOP, IGP ou Label Rouge soit 37% des entreprises agricoles du territoire.

Les entreprises agricoles valorisent 136 productions sous signe officiel de qualité soit 39% des ateliers de productions du territoire.

Différentes catégories de produits sont concernées :

- 53% en viande bovine,
- 32% en bovins lait,
- 15% pour les volailles de chair, les poules pondeuses, la viande ovine, et la mogette…

L'agriculture biologique est présente dans 32 entreprises agricoles sur le Pays des Herbiers et 3 entreprises hors Pays des Herbiers (Saint Malo du Bois et Saint Paul Mont Penit) soit 12% de l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire étudié soit 6% des entreprises agricoles du département.

Les surfaces exploitées en agriculture biologique sont de l'ordre de 2 400 ha soit environ 13% des surfaces exploitées sur le Pays des Herbiers en particulier sur Mouchamps, Vendrennes, Beaurepaire, Les Herbiers et Les Epesses. Ces surfaces représentent 7% des surfaces en bio sur le département.

Le développement de l'agriculture biologique s'observe dans 42 ateliers dont 26% en volailles de chair, 24% en viande bovine, 21% en cultures, 10% en porcs, 7% en bovins lait, 5% en ovins, 5% en maraîchage et 2% en poules pondeuses.

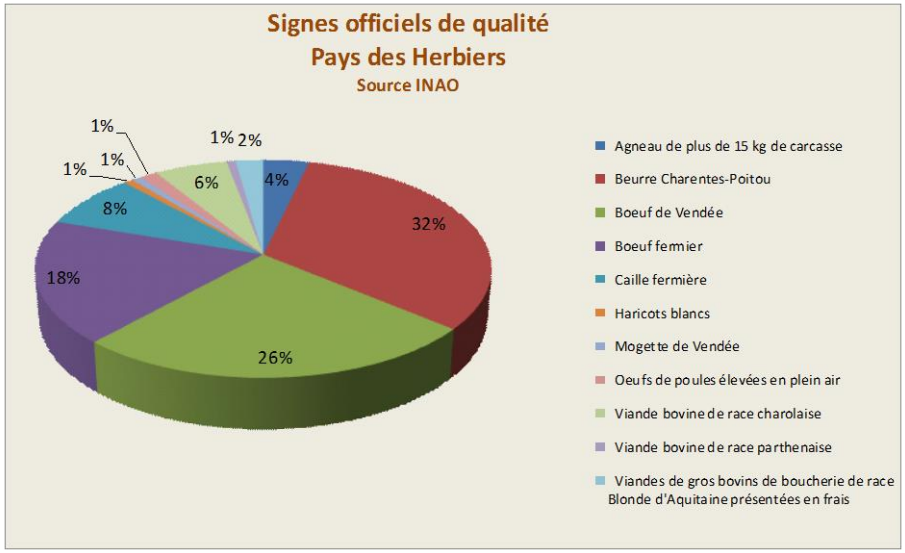

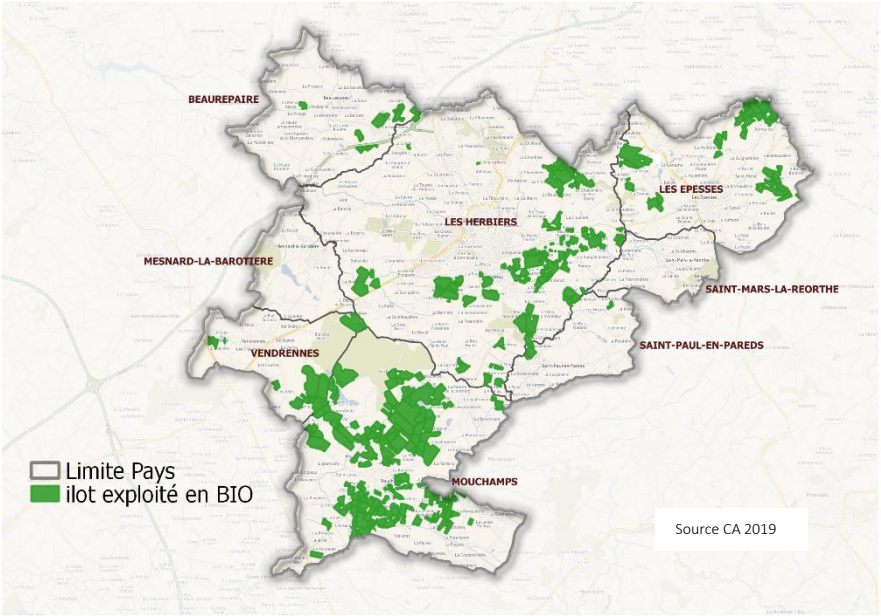

5. L'AGRICULTURE : FACTEUR D'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

a) Entreprises agricoles et CUMA, piliers de l'organisation territoriale

Les 269 entreprises agricoles se répartissent sur l'ensemble du territoire du Pays des Herbiers.

Certaines travaillent au sein de plusieurs sites de production (environ une vingtaine). On retrouve également des sites de production qui appartiennent à des entreprises agricoles extérieures au territoire du Pays des Herbiers.

Au total, ce sont 429 sites d'exploitation dont une trentaine de sites qui ont leur siège social d'exploitation à l'extérieur du Pays des Herbiers.

Ces différents sites d'exploitation ont une vocation d'élevage, de productions végétales ou les deux et seront soumis périmètres de réciprocité vis-à-vis des tiers et des futures zones d'urbanisation.

On retrouve également 10 CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) structures de groupe au service des agriculteurs et porteuse de projets collectifs qui contribuent au développement et à l'aménagement du territoire. Elles proposent des techniques et du matériel performant et sont des lieux d'échange et d'innovation vecteurs de dynamisme et de compétitivité. Une particularité sur le territoire du Pays des Herbiers est que le matériel agricole peut-être stocké également au sein de plusieurs entreprises agricoles. Cette activité suscite de nombreux liens et des déplacements au sein du territoire ainsi qu'avec les territoires voisins.

Ce travail en réseau peut être fragilisé par la disparition des entreprises agricoles.

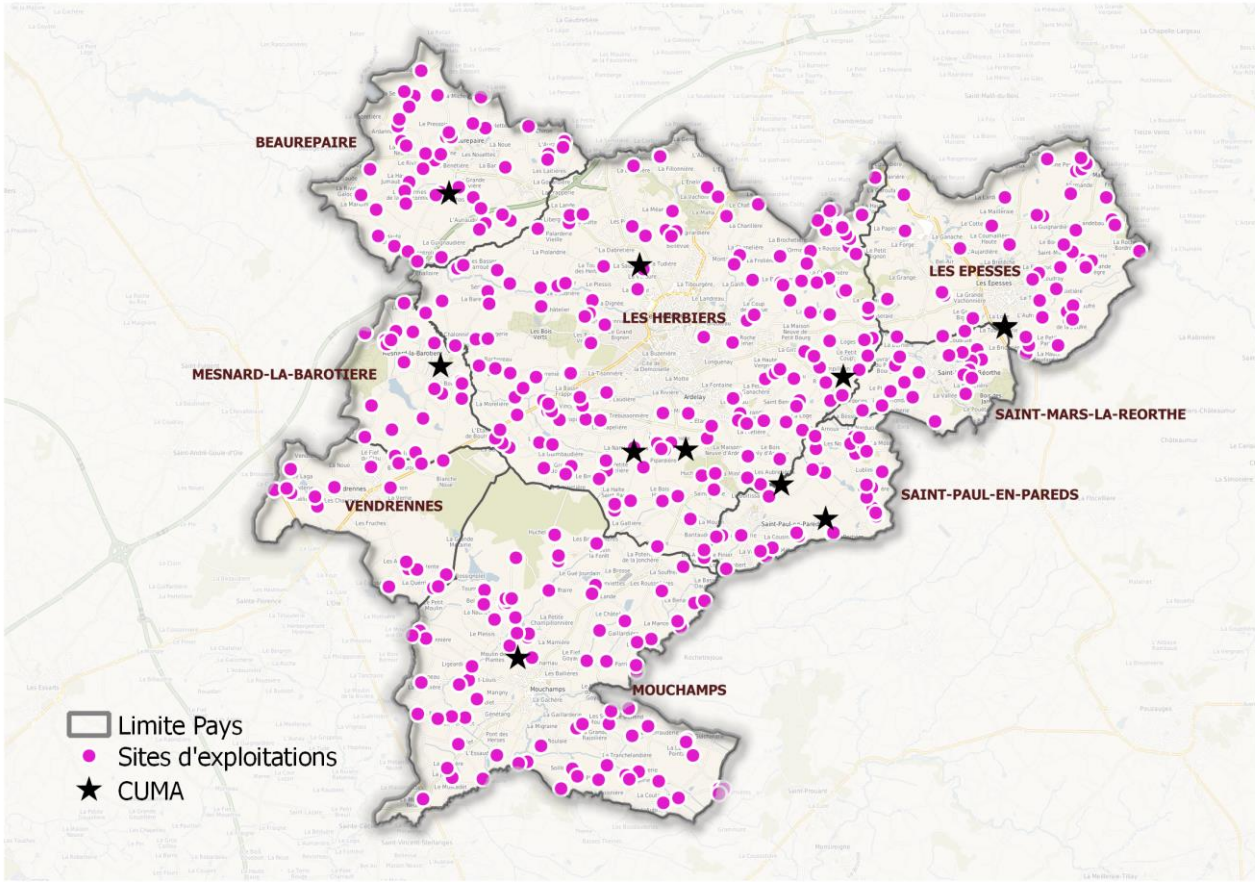

Source CA 2019

b) Des surfaces dédiées principalement aux ruminants et aux cultures

Ce sont environ 17 600 ha de SAU (Surface Agricole Utile) déclarée à la PAC 2017 (Politique Agricole Commune) qui sont valorisés par l'agriculteur ce qui correspond à ¾ de la surface totale du territoire du Pays des Herbiers.

Ces surfaces sont indicatives puisque d'autres surfaces sont exploitées mais ne sont pas déclarées à la PAC. Ces surfaces valorisées par l'agriculture représentent 4% de la surface totale du département.

Sur le territoire étudié, la SAU est variable d'une commune à une autre avec une SAU inférieure à 65% pour Vendrennes en raison de la présence de la forêt.

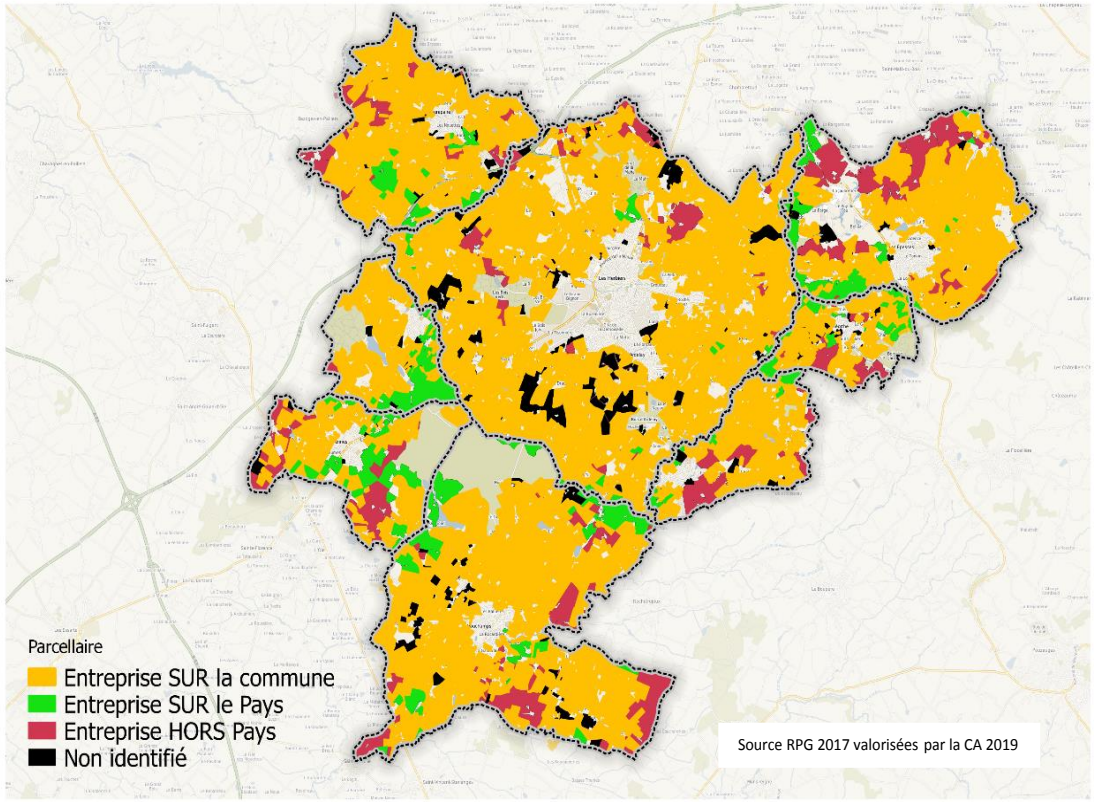

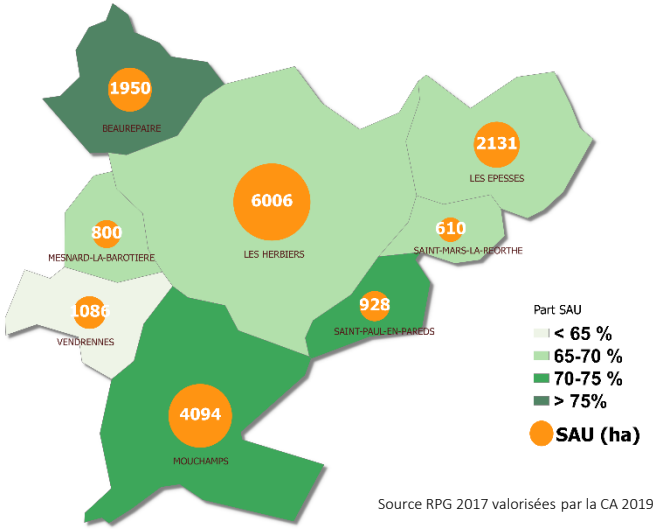

Ce sont environ 12% de la SAU exploitée (2 200 ha) par des entreprises agricoles dont le siège sociale de l'exploitation agricole est à l'extérieur du territoire du Pays des Herbiers. On remarque également que les entreprises agricoles peuvent exploitées des surfaces sur la commune de leur siège social ainsi que sur les communes limitrophes du Pays des Herbiers mais également hors Pays.

Selon les données PAC 2017, l'assolement du sol sur le Pays des Herbiers est réparti en 4 catégories :

- **Les terres labourables 11 900 ha soit 67%** dont :
  - 51 % en cultures dont 25% en céréales, 19% en maïs, 5% en oléo-protéagineux, 2% en autres cultures
  - 16% en prairies temporaires
- **Les prairies permanentes 5 400 ha soit 31%**
- **Les cultures pérennes 143 ha soit 1%** (vigne 1 ha, maraîchage et horticulture 125 ha et autres 17 ha…)
- **Divers et gel 165 ha soit 1%**

Compte-tenu de la vocation d'élevage du Pays des Herbiers, les surfaces fourragères représentent une part importante de la SAU (66%) contre 54% à l'échelle du département.

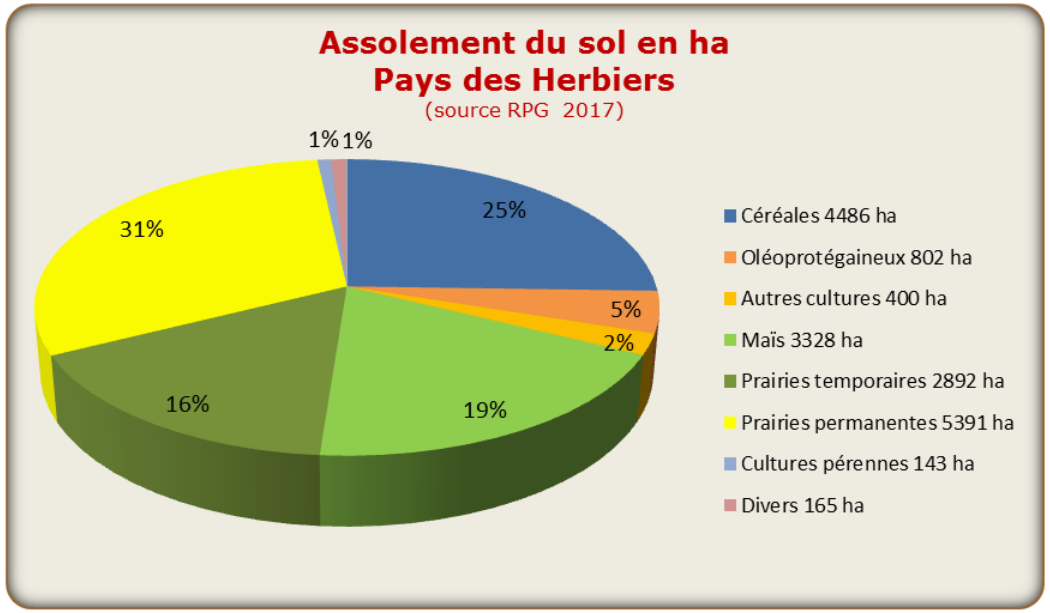

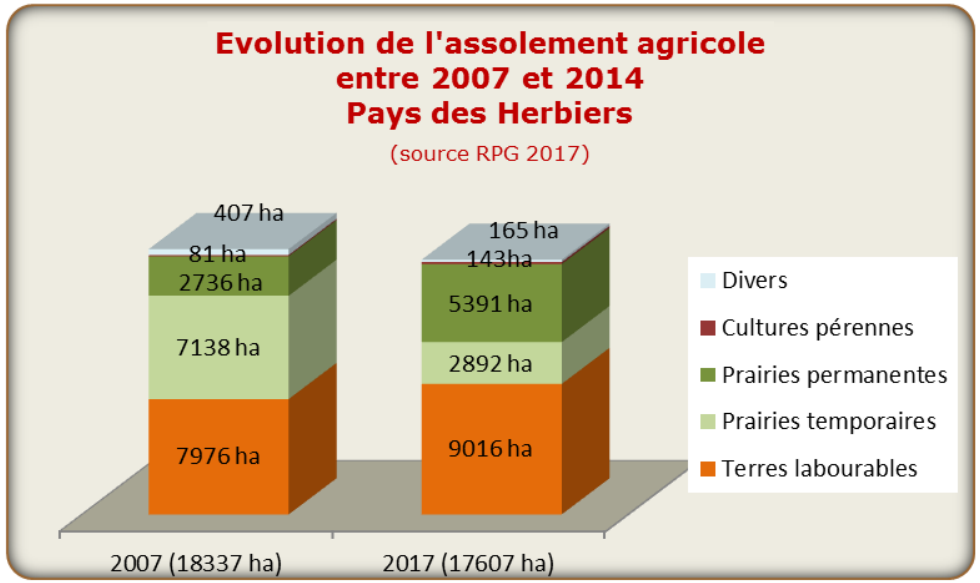

Entre 2007 et 2017, les surfaces déclarées à la PAC ont évolué ; environ 280 ha ont disparu à cause des projets d'urbanisation liés à l'habitat, à l'économie, au loisir, aux projets routiers...

L'évolution de l'assolement en 10 ans montre :

- +12% en culture
- +44% en prairies permanentes
- +44% en cultures pérennes
- -59% en prairies temporaires
- -59% en divers

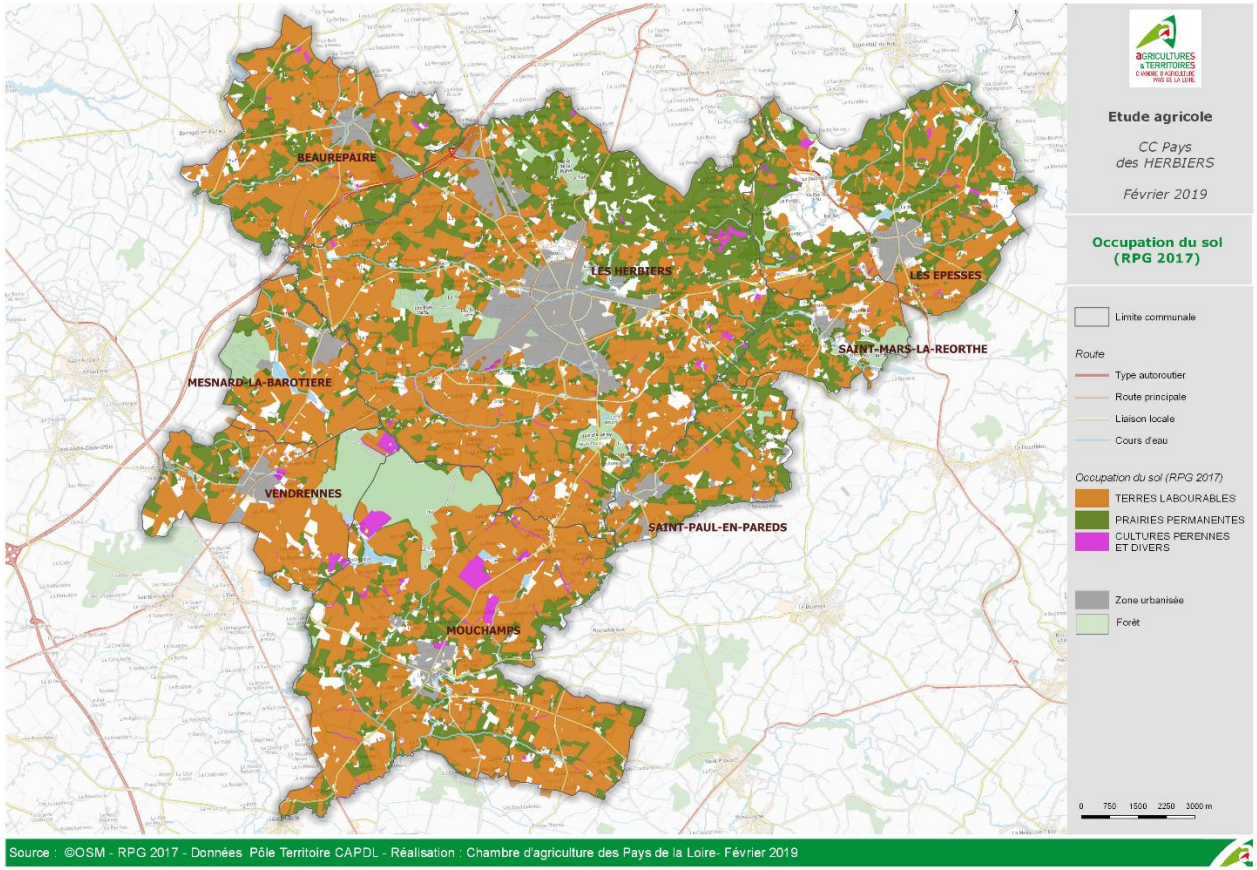

La part de terres labourables est variable suivant les communes mais on peut observer une part moins importante sur les communes de Les Epesses, Les Herbiers et Saint Paul en Pareds.

Les prairies permanentes sont situées dans les fonds de vallées ou les zones de coteaux où la mise en place de cultures n'est pas possible ou peu rentable. Cependant, elles ont un intérêt particulier pour le pâturage des animaux.

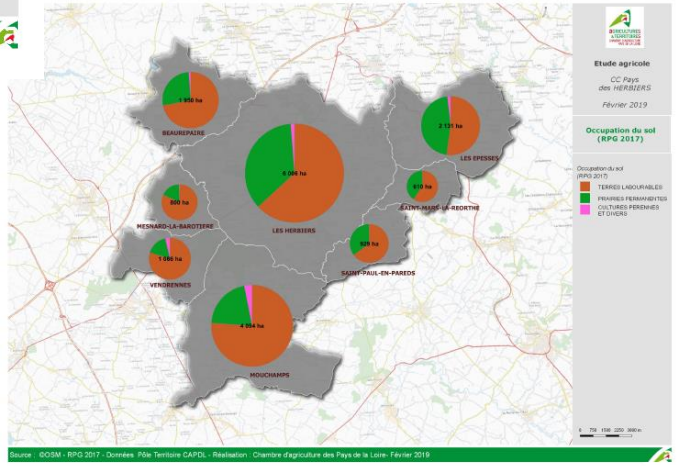

c) Les équipements agricoles, sécurisation des entreprises agricoles

Certaines surfaces agricoles sont équipés ou potentiellement peuvent l'être soit par de l'irrigation soit par du drainage pour permettre **d'augmenter le potentiel de production à l'échelle de la parcelle et de sécuriser les entreprises agricoles**, enjeux importants pour de nombreuses productions végétales et animales.

Sur le Pays des Herbiers, environ la moitié des surfaces agricoles présentent des équipements de drainage (2/3) ou d'irrigation (1/3).

Les surfaces irrigables c'est-à-dire irriguées ou ayant le potentiel de l'être sont associées à la **présence de réserves d'irrigation qui sont d'environ une soixantaine**. On les retrouve principalement sur les communes de Beaurepaire, Les Epesses et Mouchamps.

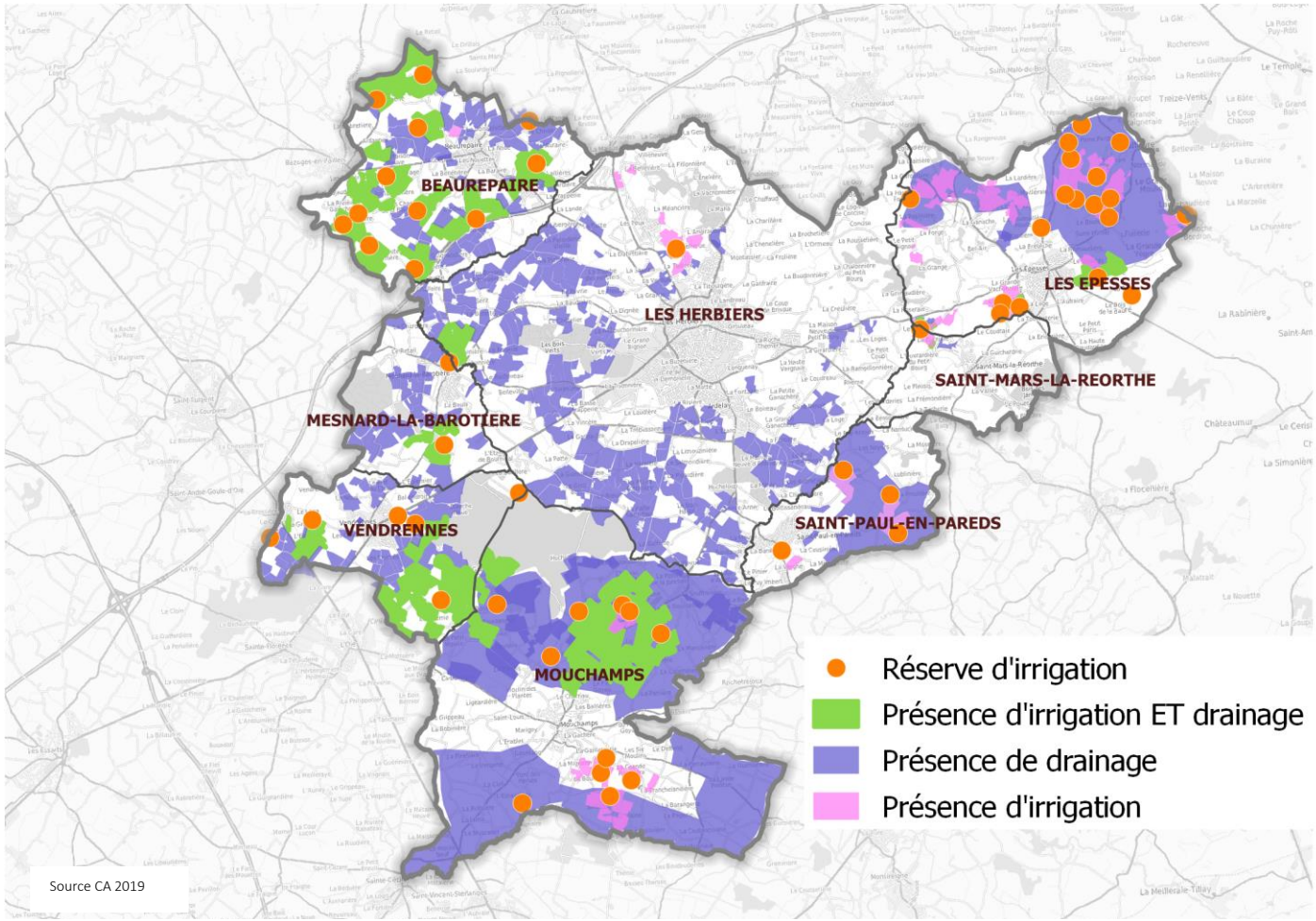

Source CA 2019

d) Agriculture et MAEC

Le territoire du Pays des Herbiers est couvert par les SAGE du Lay et de la Sèvre Nantaise. Il relève des Bassins Versants d'alimentation en eau potable de La Bultière et du Longeron. Ces retenues d'eau sont entourées de périmètres de protection dans lesquels un certain nombre de règles doivent être respectées par les entreprises agricoles. Depuis plusieurs années, des programmes d'accompagnement des agriculteurs ont été mis en place pour maintenir la productivité des exploitations en veillant à l'amélioration de la qualité de l'eau. La stratégie des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), financées par le Conseil Régional des Pays de la Loire, est d'accompagner les agriculteurs et d'assurer un avenir à l'agriculture vendéenne et particulièrement à l'élevage. Ceci dans un contexte réglementaire de plus en plus contraint (programme Directive nitrates, DCE, Ecophyto…) et aussi un contexte économique difficile pour les exploitations agricoles. Des contrats sur 5 ans sont proposés aux exploitations volontaires pour mettre en œuvre des pratiques plus économes en engrais minéral et en produits phytosanitaires en contre-partie de financements.

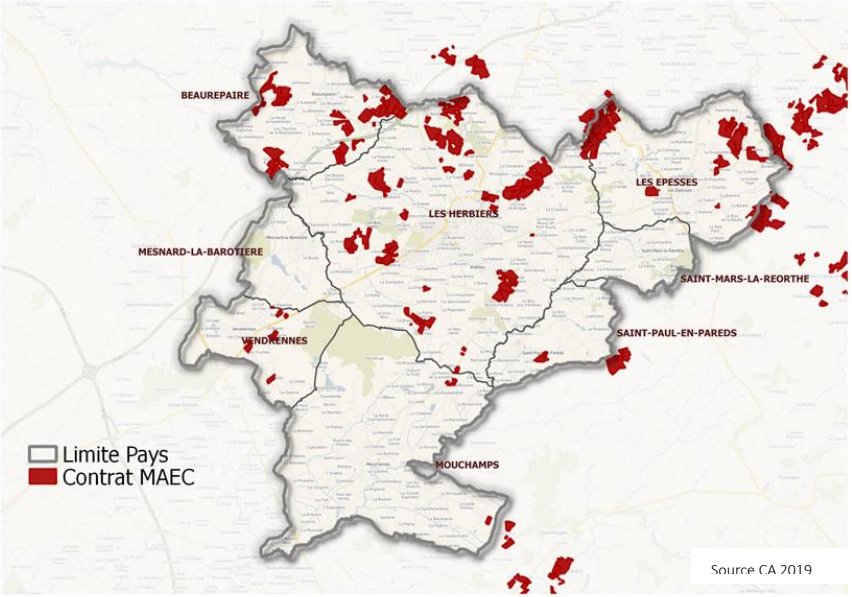

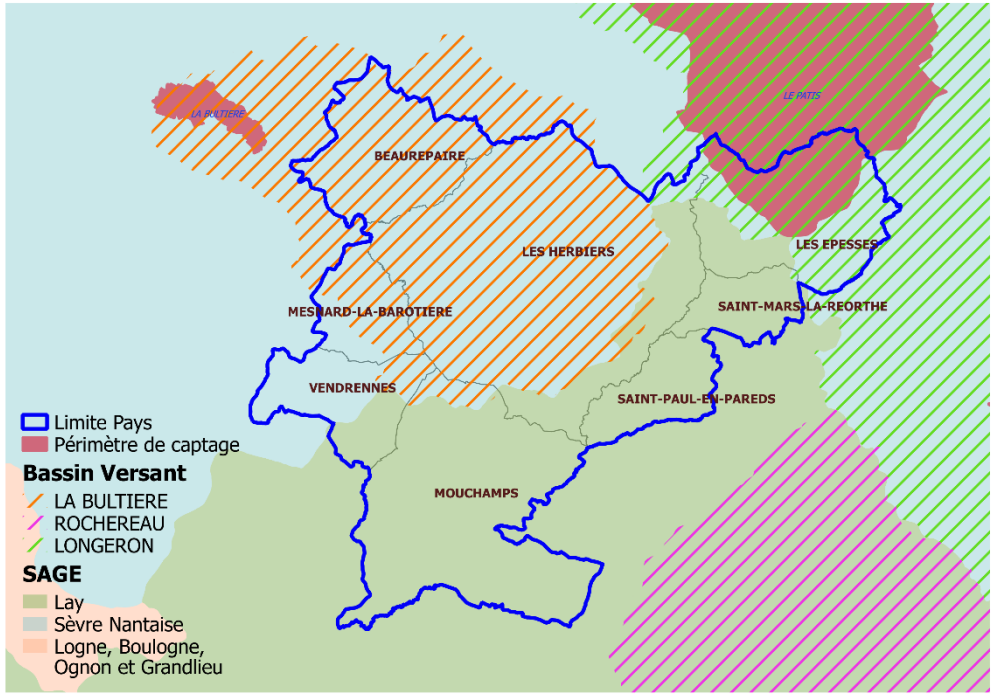

Les problématiques essentielles à l'heure actuelle sont celles des nitrates, phosphore et des phytosanitaires.

L'enjeu sur le territoire est de permettre le maintien de l'élevage tout en accompagnant le changement des pratiques des agriculteurs, de manière à maintenir des exploitations économiquement et écologiquement performantes, qui maintiendront emploi et dynamisme sur le secteur.

Ce sont 17 entreprises agricoles du Pays des Herbiers sous contrat MAEC et 7 entreprises dont le siège social est à l'extérieur du Pays mais qui exploitent des terres sur le territoire étudié.

Ce sont environ 1 200 ha de surfaces sous MAEC soit 7% du territoire du Pays des Herbiers. Elles se retrouvent principalement sur les communes de Beaurepaire, Les Herbiers et Les Epesses.

e) Des flux de circulation agricoles à intégrer

Si les flux de circulations agricoles sont modestes comparativement au trafic des autres véhicules, ils sont, pour autant, vitaux pour l'économie agricole. L'accès aux parcelles, aux CUMA, aux lieux de collecte et/ou d'approvisionnement ainsi que les déplacements fréquents des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) génèrent des parcours qu'il est important de pérenniser.

La fragmentation de l'espace agricole par l'urbanisation, la création d'infrastructures routières, et l'aménagement des centres bourgs peuvent être de nature à perturber, plus ou moins fortement, le passage des matériels agricoles, caractérisés par leur gabarit important et leur vitesse réduite.

Les centres bourgs sont aménagés afin d'améliorer la sécurité des usagers et le confort des riverains en limitant la vitesse. Si la perméabilité des circulations agricoles face à ces nouveaux aménagements demeure, certains passages restent délicats. En dehors des bourgs, certains carrefours ou voies ont été identifiés comme difficiles compte tenu de leur configuration, du manque de visibilité ou de la mixité des usages.

f) L'agriculture, gestionnaire des paysages

Dans le prolongement de son acte de production, l'agriculture exerce un rôle majeur dans les dynamiques de création et de transformation des paysages de la Communauté de Communes. De plus, l'agriculture est en interaction constante avec son environnement. **Elle joue un rôle essentiel sur les équilibres naturels et la biodiversité.**

Un des enjeux du territoire en matière de paysage et de biodiversité concerne les coteaux, les bords de rivières et le maillage bocager souvent dédiés aux prairies. Le maintien de l'élevage apparait indispensable pour assurer l'entretien, l'ouverture et la richesse biologique. Or, ces parcelles moins rentables, plus difficiles d'accès, risquent d'être délaissées. Certains secteurs ont tendance déjà à se fermer faute d'une valorisation par l'élevage.
Les mesures de protection et de gestion du paysage et de l'environnement (bocage, TVB pour exemple) doivent intégrer la dimension agricole de l'espace et les enjeux et les besoins de l'économie agricole.

g) La multifonctionnalité de l'espace agricole

La forte présence d'élevage implique un besoin de foncier important pour la production de fourrage et d'épandage. D'une manière générale, le foncier reste le principal outil de travail de l'agriculture. **C'est un bien non renouvelable, non dé localisable dont la gestion économe est aujourd'hui reconnue d'intérêt général**.

La terre est support :

- De productions (fourrages et cultures)
- De droits à produire
- De surface d'épandage
- De ressources énergétiques: biomasse, méthanisation
- De paysages, de cadre de vie
- De ressources naturelles et de biodiversité

Mais aussi :

- De projets urbains
- De zones d'activités économiques
- D'infrastructures routières
- De carrières

Le foncier agricole est un espace très convoité aux carrefours de nombreux usages.

CHIFFRES CLES 2019 DE L'AGRICULTURE DU PAYS DES HERBIERS

- 269 entreprises agricoles
- 416 chefs d'exploitation
- 120 emplois salariés
- 32% des entreprises agricoles en individuelle et 68% sous forme sociétaire
- SAU moyenne de 62 ha par exploitation agricole et 40 ha en moyenne par exploitant agricole
- Age moyen des chefs d'exploitation 47 ans
- 17% des chefs d'exploitation de moins de 35 ans et 35% de plus de 55 ans
- 73 chefs d'exploitation, présents dans 58 entreprises agricoles, concernés par la transmission d'ici 5 ans sur une surface de 2 200 ha
- 89 jeunes agriculteurs installés (- 40 ans) depuis 2000 principalement en élevage
- ¾ des entreprises agricoles en productions spécialisées et ¼ en poly-élevage
- 350 ateliers de production dont :
    - 91% en production animale principalement en viande bovine, volailles, bovins lait, lapins…
    - 7% en grandes cultures
    - 2% en maraîchage, pépinières, horticulture…
- 12% des entreprises agricoles avec une activité de diversification (vente directe, tourisme, méthanisation…)
- 37% des entreprises agricoles avec une production sous signe de qualité (viande bovine, bovins lait, volailles de chair, poules pondeuses)
- 12% des entreprises agricoles en agriculture biologique sur une surface moyenne de 2 400 ha (environ 13% du territoire du Pays des Herbiers)
- 429 sites d'exploitation dont une trentaine de sites avec le siège social à l'extérieur du Pays des Herbiers
- 10 CUMA sur le territoire
- Valorisation agricole de 17 600 ha déclarés à la PAC soit ¾ de la surface du territoire dont :
    - 67% en terres labourables
    - 31% en prairies permanentes
    - 1% cultures pérennes
    - 1% divers et gel
- Diminution de 4% de la surface exploitée déclarée à la PAC entre 2007 et 2017 soit environ 730 ha
- Environ la moitié des surfaces agricoles avec des équipements (drainage et/ou irrigation)
- 17 entreprises sous contrat MAEC.

6. LES ENJEUX AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE

a) Une gestion économe du foncier indispensable

- Emplois directs et indirects
- Productions de fourrages et de cultures
- Parcelles à bon potentiel agronomique
- Morcellement des exploitations agricoles
- Droits à produire
- Surfaces d'épandage (réglementaire)
- La contractualisation de MAEC et la conversion en Bio (pression foncière, surfaces en précaires…)
- Difficulté de circulation du matériel et des animaux
- Surcoût dans les CUMA et groupes de travail (terres reprises plus éloignées…) avec une perturbation de l'organisation du travail agricole
- Ressources énergétiques : biomasse, méthanisation
- Ressources naturelles et de biodiversité
- …

b) Une nécessité de conforter l'activité agricole et d'anticiper les installations

- Maintenir et développer les exploitations agricoles
- Faciliter la transmission des entreprises
- Faciliter la contractualisation de MAEC et la conversion en Bio
- Permettre la diversification

c) Une tendance à la disparition de l'élevage

- Une incidence sur les filières amont et aval,
- Une augmentation des friches,
- Une diminution du travail en réseau
- …

d) Des flux de circulations agricoles à intégrer

- Entrée et traversée de bourgs
- Compatibilité avec les autres usagers
- Cheminements agricoles à conforter (matériel et animaux) …

e) Concilier les différents usages agricoles, riverains, touristiques…

- Périmètre de réciprocité à respecter vis-à-vis des entreprises agricoles avec une distance de 100 mètres à privilégier
- Changements de destination avec prise en compte des critères suivants : sans usage agricole, distance de 100 mètres à respecter entre le prget les entreprises agricoles, bâti de caractère, plan d'épandage, conflits existants…
- Dents creuses avec respect des distances de réciprocité, plan d'épandage, conflits existants…
- Chemins de randonnées partage du milieu pour limiter les conflits…

f) Concilier les enjeux agricoles et environnementaux

- Classement en zone agricole des surfaces à usage agricole (bâtiments agricoles, étangs d'irrigation…) et classement en zone naturelle des bords de cours d'eau, boisements…
- Valorisation des haies bocagères
- Maintien de l'élevage tout en maintenant la qualité de l'eau…

7. IDENTIFICATION ET SYNTHESE DES ENJEUX AGRICOLES DES SECTEURS SOUS PRESSION URBAINE

L'importance du foncier agricole pour le territoire et sa spécificité nécessitent de limiter les impacts en terme de prélèvements tant sur le plan quantitatif que qualitatif. **Il s'agit donc d'économiser la terre agricole et, dans la mesure du possible, de préserver les secteurs agricoles où les enjeux agricoles sont les plus forts dans l'objectif de sensibiliser les élus aux principaux enjeux agricoles autour des zones urbaines pour éclairer les décisions liées aux projets d'urbanisation.**

Pour mieux prendre en compte les activités et les espaces agricoles, il convient dans un premier temps de les identifier et de les caractériser. Un ensemble de cartes thématiques, associé à une base de données, a été réalisé à cet effet. Il permet de recenser à l'échelle communale les différentes composantes de l'espace agricole (site d'exploitation, cultures pérennes, surfaces irrigables, surfaces drainées, principales circulations et passages difficiles). En outre, au niveau de chaque bourg, un jeu de cartes permet plus précisément d'identifier le parcellaire agricole et l'occupation du sol. Enfin, une carte de synthèse des enjeux agricoles complète ce dernier jeu de cartes. Cette carte vise à illustrer les secteurs à enjeux forts et les secteurs agricoles plus fragilisés. Il s'agit bien de la lecture agricole du territoire qui peut intégrer, le cas échéant, des zones à urbaniser non aménagées inscrites dans les documents d'urbanisme communaux.

L'analyse spatiale et la caractérisation des enjeux agricoles des secteurs sous pression urbaine en périphérie des zones de développement permettent d'obtenir quatre catégories :

- Espaces sans incidences agricoles
- Espaces agricoles à enjeu faible
- Espaces agricoles fragilisés
- Espaces agricoles à préserver

Les secteurs à enjeux associent un certains nombres d'atouts assurant la fonctionnalité et la pérennité de l'agriculture. Ils articulent le plus souvent la présence de :

- Proximité et présence de bâtiments agricoles, sites avec présence de jeunes agriculteurs, sites sans reprise assurée, sites sous contraintes
- Surfaces exploitées avec la présence de jeunes agriculteurs,
- Surfaces sous contrat MAEC, surfaces en Bio
- Potentiel agronomique des terres, équipements de la parcelle, surfaces servant au pâturage du cheptel laitier par exemple,
- Structuration du parcellaire agricole (bien regroupé, relié ou non à un site d'exploitation, terres volante, difficulté de desserte, enclavement),
- Accessibilité du secteur (chemin…)
- Surface d'épandage des effluents agricoles (interdiction d'épandage de tout immeuble habituellement occupé par des tiers selon des distances réglementaires),
- Terres à forte valeur agro-économique (cultures spécialisées…).

Les enjeux sont appréciés à partir du croisement des différents indicateurs cartographiés et de leurs effets cumulés (pas de modélisation mathématique possible ; selon les filières agricoles présentes, l'organisation agricole du territoire, les indicateurs n'ont pas le même poids). Les indicateurs agricoles sont à croiser avec les composantes du territoire qui pondèrent la « valeur » agricole de l'espace (plus l'espace induit des contraintes pour l'agriculture moins il offre des perspectives intéressantes) : mitage de l'espace, fragmentation (agriculture interstitielle), enclavement, difficultés d'accès...

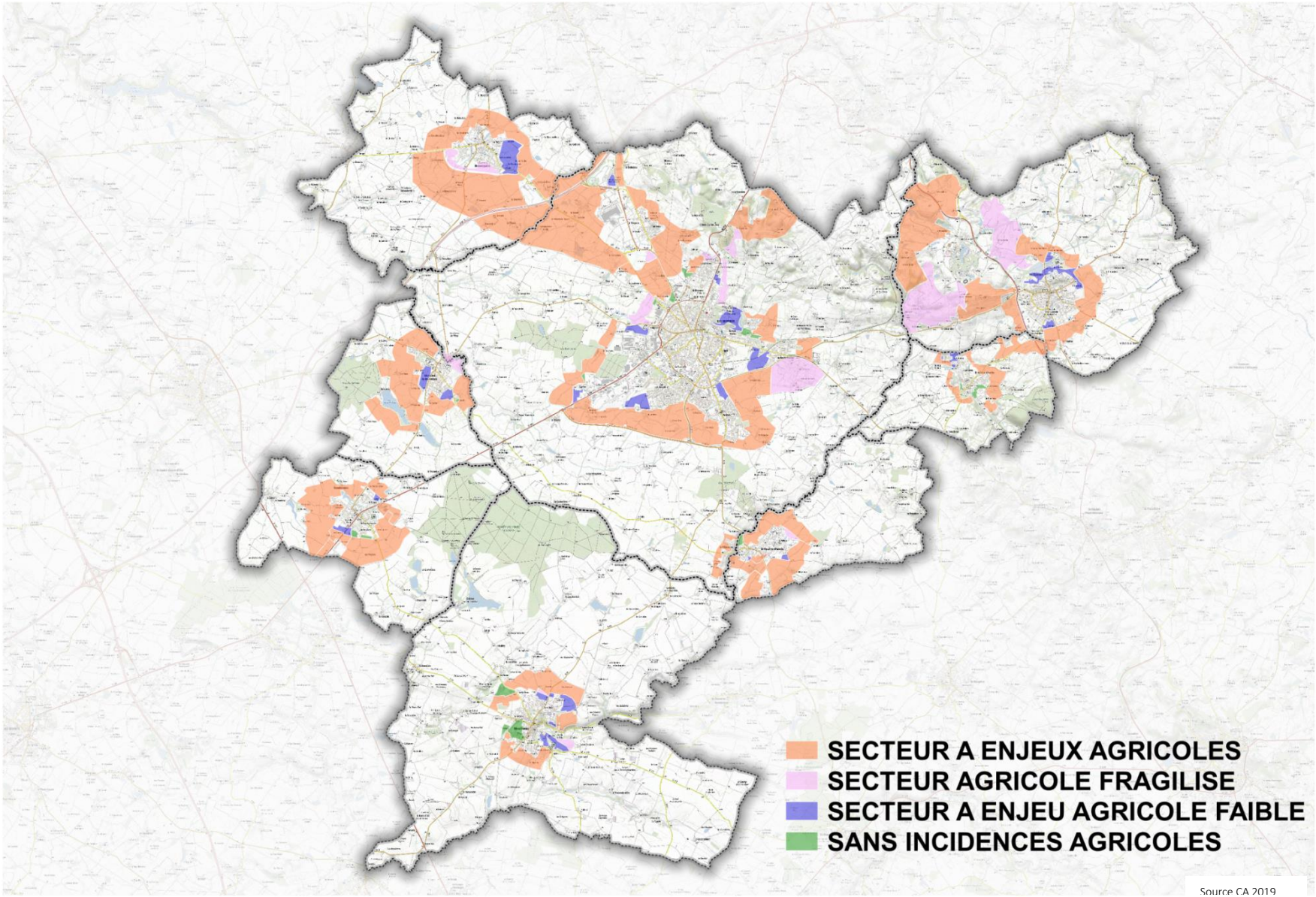

Source CA 2019